



**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES ARDENNES
ARRÊTÉ N° 2026/CS/125/MP PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes,

- Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'arrêté n° 2022/CS/163/DR du 28 juin 2022 fixant la composition de la commission consultative paritaire,
Vu le procès-verbal de carence à l'élection des représentants du personnel à la commission consultative paritaire en date du 28 novembre 2022,
Vu l'arrêté n°2022/CS/272/DR du 28 novembre 2022 instituant un tirage au sort le 8 décembre 2022,
Vu le procès-verbal du tirage au sort en date du 8 décembre 2022 désignant les membres représentants du personnel titulaires et suppléants en commission consultative paritaire,
Vu l'arrêté n° 2023/CS/35/DR du 21 février 2023 portant composition de la commission consultative paritaire,
Vu l'arrêté n° 2023/CS/138/EM du 28 juillet 2023 instituant un tirage au sort le 1^{er} septembre 2023,
Vu le procès-verbal du tirage au sort en date du 1^{er} septembre 2023 désignant de nouveaux membres représentants suppléants du personnel en commission consultative paritaire,
Vu l'arrêté n°2023/CS/159/EM du 1^{er} septembre 2023 portant modification de la composition de la commission consultative paritaire,
Vu l'arrêté n°2024/CS/173/CL du 2 août 2024 instituant un tirage au sort le 29 août 2024,
Vu le procès-verbal du tirage au sort du 29 août 2024 désignant de nouveaux membres représentants suppléants du personnel en commission consultative paritaire,
Vu l'arrêté n°2024/CS/178/CL du 29 août 2024 portant modification de la composition de la commission consultative paritaire,
Vu l'arrêté n°2025/CS/125/SM du 8 juillet 2025 portant modification de la composition de la commission consultative paritaire,
Vu la délibération n° 9 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 10 juillet 2026 portant désignation des élus appelés à siéger dans la commission consultative paritaire placée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes,
Considérant l'admission à la retraite de Madame Marie-Christine MORLET, représentante titulaire du personnel, à compter du 1^{er} juillet 2026,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission consultative paritaire est composée comme suit :

Représentants des élus :

Titulaires	Suppléants
M. Régis DEPAIX Maire de MONTCORNET-EN-ARDENNE	M. Patrice RAMELET Maire de SURY
M. Dominique HAMAIDE Maire de GIVET	Mme Sylvia TUCCI Maire de LES AYVELLES
M. Michel NORMAND Maire de BELVAL	M. Michel KOCIUBA Maire de SAULT-LES-RETHEL
Mme Martine ARNOULD Conseillère Municipale de SEDAN	Mme Béatrice CARDON Maire de SIGNY-LE-PETIT
Mme Elisabeth BONILLO-DERAM Maire de LES MAZURES	Mme Maryse COUCKE Maire de SÉVIGNY-LA-FORÊT
M. Claude REGNIER Maire de HERPY-L'ARLÉSIENNE	Mme Brigitte LOIZON Maire de GUIGNICOURT-SUR-VENCE

Représentants du personnel :

Titulaires	Suppléants
Mme Corinne CHEVET	M. Patrick NOTHUM
Mme Carole GENONCEAU	Mme Agnès LABBE
Mme Lynda SOSNOWSKI	Mme Laura EVRARD
Mme Valérie PINSART	M. Jérôme CASTELLO
Mme Odile ISTACE	Mme Lorraine SCHULZ TAVERNE
Mme Maëva COUREUX	M. Nicolas VILLERETTE

Article 2 : Ampliation du présent arrêté :

- à Monsieur le Préfet du Département des Ardennes,
- aux membres de la présente commission consultative paritaire (titulaires et suppléants), élus et représentants du personnel.



Fait à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, le 29 juillet 2026
Le Président,

Régis DEPAIX
Maire de MONTCORNET-EN-ARDENNE

Le Président :

- * certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- * informe qu'en vertu du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr.